



SYNDICAT MIXTE POUR LA CREATION, L'AMENAGEMENT ET LA GESTION DE L'AERODROME BRIVE-SOULLAC

2025-02

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

L'an deux mille vingt-cinq et le 28 janvier à 14 h 30, le Comité du Syndicat Mixte pour la Création, l'Aménagement et la Gestion de l'Aérodrome Brive-Souillac, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Brive, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 22 janvier 2025.

DELEGUES TITULAIRES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Président : M. Frédéric **SOULIER** - Conseillers communautaires : M. Yves **GARY** - M. Christian **PRADAYROL** - M. Jean-Paul **FRONTY** - M. Henri **SOULIER** - M. Julien **BOUNIE**
Conseil Départemental de la Corrèze : Conseillère départementale : Mme Pascale **BOISSIERAS**
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Conseillère régionale : Mme Anabelle **REYDY**
Conseil Départemental du Lot : M. Frédéric **GINESTE**
C.C.I. de la Corrèze : Présidente : Mme Françoise **CAYRE**
Communauté de Communes CAUVALDOR : Président : M. Jean-Claude **FOUCHÉ**
Ville de Terrasson : Conseiller Municipal : M. Roger **LAROUQUIE**

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS EXCUSES :

Conseil Départemental de la Corrèze : Vice-Président : M. Francis **COMBY** - Conseillère départementale : Mme Frédérique **MEUNIER**
Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine : Vice-Président : M. Philippe **NAUCHE** - Conseillers régionaux : M. Pascal **CAVITTE** - M. Valéry **ELOPHE**
C.C.I. du Lot : Président : M. Jean **HUGON**

DELEGUES SUPPLEANTS REMPLACANT DES TITULAIRES ABSENTS :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : Mme Marie-Christine **LACOMBE** représentant M. François **PATIER** - Conseillers communautaires : M. Walter **MAMMOLA** représentant Monsieur Jean-Louis **LASCAUX** - M. Eddie **MARCOS** représentant Mme Alexandra **DOUSSAUD**
Conseil Départemental de la Corrèze : Conseiller départemental : M. Jean-Jacques **DELPECH** représentant M. Pascal **COSTE**

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive : M. Philippe **VIDAU** donne pouvoir à Monsieur Julien BOUNIE

Le comité syndical, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Monsieur Eddie MARCOS pour remplir les fonctions de secrétaire.

OBJET DE LA DELIBERATION : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement préalablement au vote du budget 2025

RAPPORTEUR : Le Président, Monsieur Julien BOUNIE

Siège administratif : Mairie de Brive-la-Gaillarde - BP 80433 - 19312 Brive-la-Gaillarde Cedex
Siège : Aéroport Brive Vallée de la Dordogne - Rue de l'Aéroport - 19600 Nespouls
Tél. : 05.55.18.18.80/05.55.74.41.67 - Courriel : smabs@brive.fr

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20250128-2025-02-DE
Date de télétransmission : 31/01/2025
Date de réception préfecture : 31/01/2025

Selon l'article L.1612-1 du Code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délégation d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget lors de son adoption. Les montants et affectations proposés sont les suivants :

Chapitre	Budget 2024 en €	Quart des crédits	
204	31 500,00	25%	7 875,00
23	5 415 273,43	25%	1 353 818,36
Total	5 446 773,43	25%	1 361 693,36

Le total de 1 361 693,36 € correspond à la limite supérieure que le syndicat pourra engager, liquider et mandater dans l'attente du vote du budget primitif 2025.

Il est proposé au Comité syndical :

- **De recourir** à cette faculté dans l'attente du vote du budget primitif 2025, étant entendu que l'autorisation précisera le montant et l'affectation des crédits.

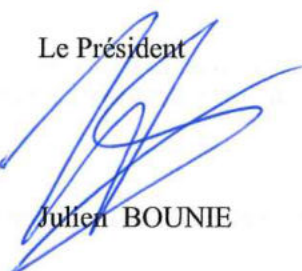
Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 16
Nombre de suffrages exprimés : 17

Adopté à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme

Votes : Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Le Président


Julien BOUNIE

Accusé de réception en préfecture
019-251903175-20250128-2025-02-DE
Date de télétransmission : 31/01/2025
Date de réception préfecture : 31/01/2025